

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS

UNE OPÉRATION ALLIANT ESTHÉTIQUE ET SÉCURISATION

L'enfouissement des réseaux secs aériens (électricité, éclairage public, télécommunications) consiste à remplacer les lignes aériennes par des infrastructures souterraines, plus fiables, plus discrètes et mieux protégées face aux intempéries.

À la demande des communes, cette opération est généralement intégrée dans des travaux plus globaux, le plus souvent liés à un aménagement de voirie ou à une requalification d'espace public. En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE), Territoire d'Énergie 90 est pleinement compétent pour conduire ces opérations.



SÉCURISATION



MODERNISATION



INTÉGRATION
PAYSAGÈRE



Andelnans - avant



Andelnans - après

DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS PAR LE SYNDICAT

> Un subventionnement qui dépend du type de réseau et de la population

Type de réseau	Commune de - 2000 hab	Commune de + 2000 hab
Distribution électrique	55 % du montant HT (80 % sur les portions de fils nus résorbés)	
Télécom	50 % du montant HT	
Eclairage public	40 % du montant HT	10 % du montant HT

> Une propriété des réseaux multiple :

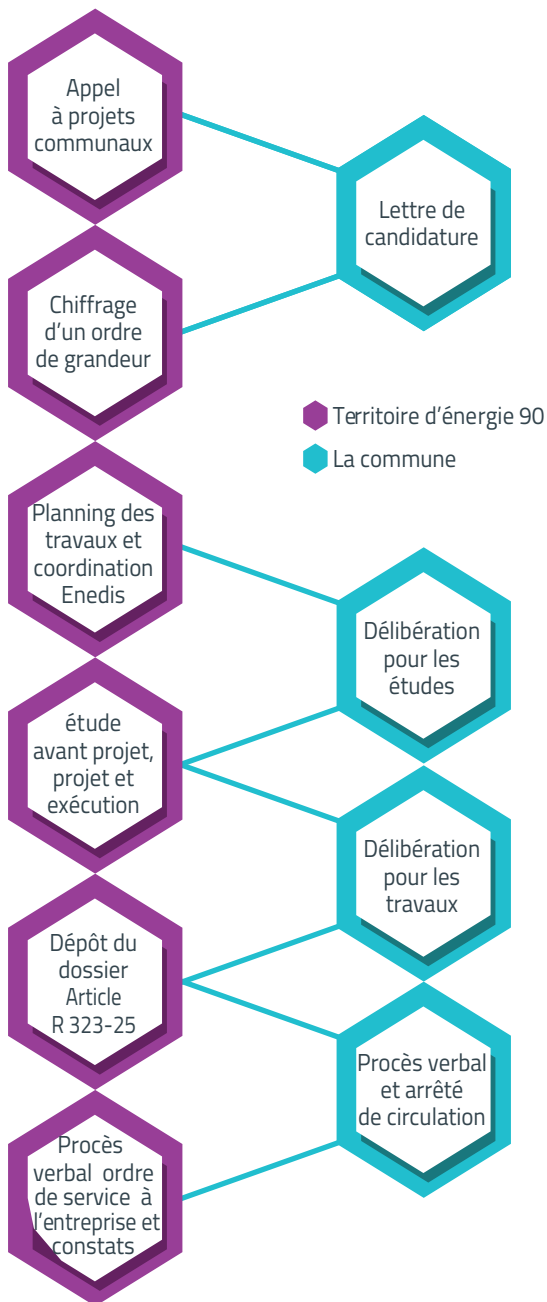
- Réseau de distribution électrique : appartient au syndicat
- Réseau télécom : appartient aux opérateurs télécom ou au syndicat qui l'ont déployé
- Réseau d'éclairage public : appartient à la commune

CONTACT

Francine HOSATTE
fhosatte@territoiredenergie90.fr
Tél. 03.39.03.43.28

DIFFÉRENTES ÉTAPES

DE RÉALISATION D'UN CHANTIER D'ENFOUISSEMENT



Etapes clés

> **Études préalables** : détection des réseaux existants, plans DICT.

> **Marquage-piquetage** : obligations réglementaires pour éviter les endommagements.

> **Ouverture de tranchée** : respect des profondeurs (60 à 90 cm selon voirie), des distances entre réseaux secs et humides.

> **Pose des fourreaux** : électricité, télécom, éclairage public.

> **Tirage des câbles et raccordements.**

> **Remblaiement et remise en état** de la voirie.

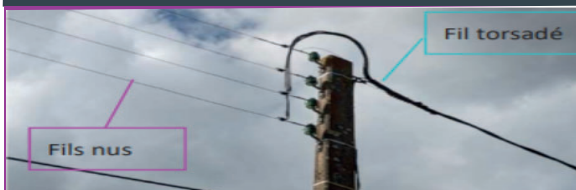
> **Dépose des réseaux aériens** : retrait des poteaux, basculement des branchements.

> **Coordination obligatoire**, l'opération d'enfouissement implique :

- la commune,
- le syndicat d'énergie et ses prestataires (études, travaux)
- Enedis,
- les opérateurs télécom,
- les services voirie.

Une mauvaise coordination entraîne des surcoûts ou des reprises de voirie.

BONIFICATION DE SUBVENTION POUR SÉCURISATION ?



Il s'agit du remplacement des fils nus aériens d'électricité, plus accidentogènes, par des câbles isolés souterrains.

**territoire
d'énergie
90**

Syndicat Intercommunal d'Énergies du Territoire de Belfort
Avenue de la gare TGV - La Jonxion 1 - Tour 5 - 90400 MEROUX-MOVAL
contact@territoiredenergie90.fr
Tél. 03.39.03.43.25

www.territoiredenergie90.fr

Notre énergie au service de vos énergies